

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 13.11.2023 / 05

**LUNDI 13 NOVEMBRE 2023 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**  
**Nombre de présents : 36**  
**Nombre de pouvoirs : 8**  
**Absents sans pouvoirs : 25**  
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 13 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 07 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécenre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.**

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mme Vanessa BONHOMME (arrivée à 18h42), Mme Josette BRACONNIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mr Alain FOUQUET, Mr Mickaël FOUQUET, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS.
- Mr Fabrice FOUCHET, pouvoir à Mr Jean-Claude BERNARD
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Joël VREL
- Mme Sandrine LECOQ, pouvoir à Mr François GILAS
- Mme Christine MOTTé, pouvoir à Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, pouvoir à Mr Frédéric LEGOUVERNEUR
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

**Absents excusés :**

- Mme Mireille DROUET.
- Mme Emilie PIEDNOIR.

**Absents :**

- Mr Daniel ANTOINE.
- Mme Virginie BARRIERE.
- Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Evelyne BOUDEVIN.
- Mr Frédéric CANET.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Solène CUDENNEC.
- Mme Pauline DOLIGEZ.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mr Thibault ECALARD.
- Mr Jérôme EDON.
- Mme Violaine GAUDEMER.
- Mr Arnaud JERU.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Virginie LAURO.
- Mme Jeannine LECLERC.
- Mme Stéphanie MARTIN.
- Mme Laure MONTREUIL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mme Pascaline PHILIPPON.
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Christophe LERNER est désigné secrétaire de séance.

**AUQUAINVILLE – TRAVAUX DE L’EGLISE NOTRE DAME – RESTAURATION  
DES FACADES DE LA NEF - 2EME TRANCHE**

Une première tranche de travaux a été réalisée sur l’Eglise Notre Dame de la Commune historique d’Auquainville. Par délibération du 22 Mai 2019, le Conseil Municipal avait approuvé la deuxième tranche des travaux qui prévoyait la restauration des façades de la nef.

Un avis d’appel public à la concurrence a été lancé le 28 Juin 2023 sous la forme de la procédure adaptée définie dans le code de la commande publique.

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d’Appel d’Offres se sont réunis le 06 Novembre 2023 pour étudier le rapport d’analyse des offres en fonction du prix des prestations et des valeurs techniques :

- Lot n° 1 Installations de chantier – Maçonnerie – Pierre de Taille : L'entreprise Pierre et Patrimoine Houdaye (Falaise 14) a été sélectionnée pour un montant total de 123 897,28 € H.T ;
- Lot n° 2 Vitraux : L'entreprise Atelier Vitraux d'Art Forfait (Saint Aubin les Elbeuf 27) a été sélectionnée pour un montant total de 34 079,62 € H.T

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant hors taxes :	157 976,90 €
TVA 10 %	31 595,38 €
<b>Soit T.T.C :</b>	<b>189 572,28 €</b>

Le plan de financement est comme suit :

### DEPENSES

- Travaux d'achèvement de la restauration des façades	157 976,90 € H.T
- Honoraires de maîtrise d'œuvre	19 932,00 € H.T
- Contrôles SPS, DPE	2 490,83 € H.T

<b>Total H.T :</b>	<b>180 399,73 € H.T</b>
--------------------	-------------------------

### RECETTES

- DRAC 40 %	72 159,89 €
- Conseil Départemental du Calvados 20 %	36 079,95 €
- Autofinancement de la Collectivité 40 %	72 159,89 €

<b>Total H.T :</b>	<b>180 399,73 € H.T</b>
--------------------	-------------------------

Afin de réaliser ces travaux et d'obtenir un maximum de subventions de tous les partenaires financiers pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal devra :

- Approuver les travaux de restauration des façades de la nef de l'église Notre Dame d'Auquainville aux entreprises citées ci-dessus ;
- Approuver le plan de financement lié aux travaux de restauration des façades de la nef de l'Eglise Notre Dame d'Auquainville ;
- Solliciter une subvention auprès de tous les partenaires financiers notamment auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Calvados ;
- Rappeler que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Livarot – Pays d'Auge ;
- Désigner Monsieur le Maire responsable du marché ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de restauration des façades de la nef de l'église Notre Dame d'Auquainville aux entreprises citées ci-dessus ;

- **APPROUVE** le plan de financement lié aux travaux de restauration des façades de la nef de l'Eglise Notre Dame d'Auquainville ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de tous les partenaires financiers notamment auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Calvados ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de Livarot – Pays d'Auge ;
- **DESIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 13 Novembre 2023.



Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20231113-2023-11-17-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023